



AVIS

Appel à candidatures pour la désignation de représentants d'associations au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Cadours renouvelle son conseil d'administration.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

Parmi ces membres doivent obligatoirement figurer :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les associations relevant de ces domaines sont invitées à proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS.

Elles adresseront à Monsieur le Maire une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée). Les associations ayant le même objet peuvent présenter une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, l'association devant avoir son siège dans le département ;
- participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- n'entretenant aucune relation de fourniture de biens ou de services avec le CCAS ;
- ne faisant pas partie du conseil municipal.

Les mandats des membres élus et nommés du conseil d'administration prendront fin lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Maire

Président du CCAS

Mairie de Cadours

2, rue Dastarat

31480 CADOURS

Mail : cadours.accueil@mairie-cadours.fr

avant le 23/04/2026

À l'issue de cet appel à candidatures, le Maire procédera à la nomination des membres du conseil d'administration du CCAS, par arrêté municipal et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Fait à Cadours, le 02/04/2026

Le Maire

Président du CCAS

Affiché en mairie le : 07/04/2026

